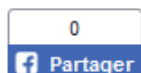


GRÉSIVAUDAN

Prime chauffe-eau solaire : l'aide à l'installation s'élève entre 600 et 1500 €



Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial (PCAET) et dans la continuité de la prime air bois lancée en novembre 2015, la communauté de communes Le Grésivaudan propose à ses habitants une Prime chauffe-eau solaire. Il s'agit d'une aide financière de 600 à 1500 € pour installer un chauffe-eau solaire ou un combiné (chauffage au sol et eau). Et non de 15 800 euros comme certains de nos lecteurs ont pu le lire dans notre édition de dimanche. Nous nous faisons l'écho dans nos colonnes d'une présentation de cette prime lors d'une conférence au Versoud. Pour rappel, cette prime est destinée aux habitants du Grésivaudan propriétaires d'une maison individuelle en résidence principale, sous réserve de remplir les conditions requises. Les équipements concernés sont les chauffe-eau solaires thermiques individuels (CESI) et les chauffe-eau/chauffage solaires thermiques individuels (SSC - Systèmes solaires combinés). Les travaux devront être réalisés par un installateur qualifié RGE. Au total, 116 projets pourront être soutenus financièrement sur les 3 ans de l'action. Le montant de la prime varie entre 600 et 1500 € selon le projet, cumulable avec d'autres aides telles que les crédits d'impôt pour la transition énergétique, les Certificats d'économie d'énergie (CEE)... Pour en bénéficier, il est nécessaire de remplir un dossier de demande avant la réalisation des travaux. > Plus d'infos : Ageden (Association pour une gestion durable de l'énergie) au 04 76 23 53 50 ou sur www.ageden.fr ou sur www.le-gresivaudan.fr/chauffe-eau-solaire

TAGS :

o Crolles

NOTEZ CET
ARTICLE :



Publié le 17/05/2017 à 06:00 | Vu 3 fois